

# LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE INDIVIDUEL

Vous souhaitez construire, les démarches pour être raccordé au réseau électrique,

## les 4 étapes

## 1 Le CU - Certificat d'Urbanisme (optionnel)

### Le client

1. Fait part de son projet au travers d'une demande de CU.  
(Imprimé Cerfa n° 13410)

### La Mairie ou collectivité

2. Réceptionne le CU et l'adresse à ERDF.

### La Mairie ou collectivité

4. Instruit le CU et mentionne, le cas échéant, les taxes ou participations existantes.



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

3. Précise si la parcelle est desservie ou non dans un délai d'**1 mois** maximum.

### ERDF

Accueil Raccordement Electricité  
Service CU/AU  
BP 314  
22003 SAINT BRIEUC CEDEX1  
Tél: 0 810 813 327  
Fax: 02 96 75 26 70  
erdf-bretagne-cuau@erdfdistribution.fr

Mars 2009



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE - DIRECTION TERRITORIALE FINISTÈRE

## 2 L'AU - Autorisation d'Urbanisme obligatoire

(Permis de Construire ou Déclaration Préalable ou Permis d'Aménager)

### Le client

5. Dépose sa demande de permis en mairie

### La Mairie ou collectivité

6. Transmet l'AU à ERDF.



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Ou

le Syndicat local d'électricité

Le Permis a une durée de validité de **2 ans** minimum.

### La Mairie ou collectivité

8. Instruit la demande  
Calcule le montant de la participation d'urbanisme et le précise impérativement sur l'AU.

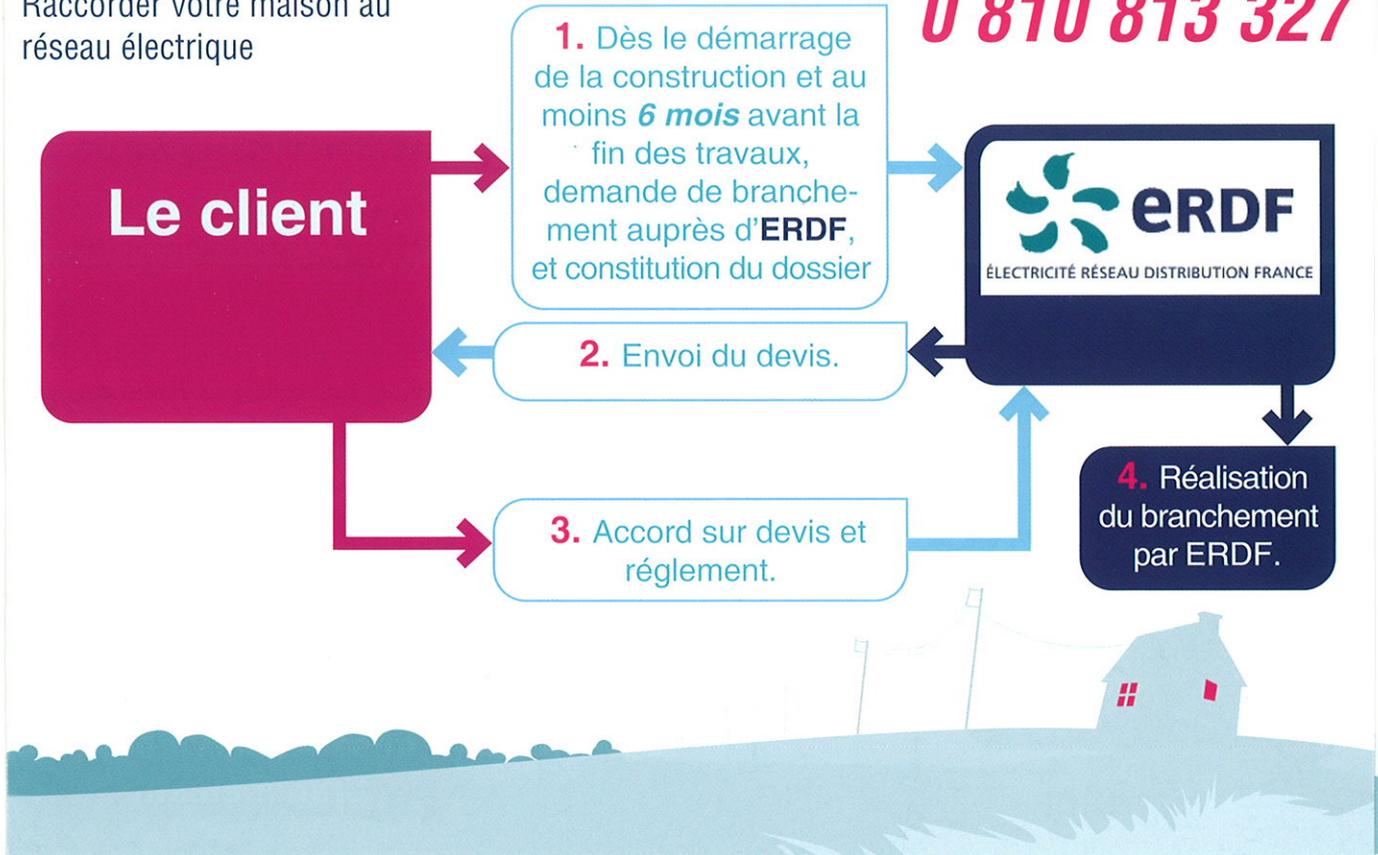
7. Adresse un chiffrage de la partie extension à la collectivité dans un délai d'un mois maximum.



# 3 Le branchement Auprès d'ERDF au

Raccorder votre maison au réseau électrique

**0 810 813 327**



# 4 La mise en service



Réponses : Associations - RCS BRETAGNE - Tél : 02 98 46 71 80



Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement chez un imprimeur disposant de la chaîne de contrôle.

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE - DIRECTION TERRITORIALE FINISTÈRE